



ASSEMBLÉE NATIONALE

13ème législature

roms

Question orale n° 617

Texte de la question

M. Daniel Goldberg appelle l'attention de Mme la ministre du logement sur le désengagement de la participation financière à long terme de l'État dans le soutien aux villages d'insertion des Roms. En effet, à l'encontre des engagements pris lors du financement du village d'insertion construit à Aubervilliers, l'État conditionne sa participation à la construction d'un deuxième village en Seine Saint-Denis à un rehaussement de la prise en charge financière des deux villages par les collectivités du département. De fait, cela diminue, à long terme, le soutien financier de l'État. Aussi, il lui demande quelles mesures elle entend prendre afin de relever l'engagement financier de l'État pour soutenir les villages d'insertion des Roms.

Texte de la réponse

FINANCEMENT DE VILLAGES D'INSERTION DES ROMS

M. le président. La parole est à M. Daniel Goldberg, pour exposer sa question, n° 617, relative au financement de villages d'insertion des Roms.

M. Daniel Goldberg. Ma question s'adresse à Mme la ministre du logement, que je remercie de sa présence. Je souhaite attirer votre attention, madame la ministre, sur les difficultés de financement des villages d'insertion destinés aux familles roms qui sont situés sur le territoire de la communauté d'agglomération Plaine Commune. En 2007, soutenue par la région Île-de-France, la ville d'Aubervilliers, en lien avec les services de l'État, a réalisé un premier village d'insertion, qui constitue un exemple concret pour l'intégration des nombreuses familles roms vivant en Île-de-France dans une grande précarité. Ce dispositif est en effet exemplaire à plus d'un titre. L'aménagement du site et son objectif le distinguent d'un campement classique : le village d'insertion permet aux familles de commencer un parcours stable de vie en les accompagnant dans leurs projets d'insertion sociale et professionnelle. Les enfants sont aujourd'hui scolarisés et près des deux tiers des familles exercent une activité. De plus, un tiers d'entre elles devrait pouvoir quitter le village d'insertion et intégrer un logement de manière autonome dans les prochains mois.

Un deuxième village similaire, situé à Saint-Denis, devrait ouvrir ses portes en avril.

Des collectivités ont décidé d'agir face à une situation dont la responsabilité ne leur incombe pas complètement, celle de populations rejetées ailleurs, mais dont on laisse, peu ou prou, les campements de fortune s'établir en Seine-Saint-Denis plutôt que dans des quartiers plus favorisés. Alors qu'elles se sont impliquées pour installer ces villages d'insertion, en faisant oeuvre de pédagogie avec les riverains - ce qui n'est pas toujours facile, vous en conviendrez - ; elles sont aujourd'hui contraintes de remédier à la pénurie de financements de l'État et à l'absence de financements européens pourtant garantis par les services de l'État eux-mêmes.

De ce fait, à la fin de l'année passée, l'ensemble des communes et l'intercommunalité ont été placées devant l'alternative suivante : soit elles décidaient de participer bien plus qu'il n'était prévu au financement des dépenses de gestion, soit le dispositif cessait. Cela a représenté, pour la seule ville de La Courneuve, une dépense supplémentaire et imprévue de près de 40 000 euros.

Cette question pose à nouveau le problème de la solidarité territoriale en matière de logement et d'insertion. Une fois encore, certaines villes seulement font preuve de solidarité envers des familles vivant dans la précarité

et s'investissent pour les soutenir dans leur démarche d'insertion. Or ne peut demander aux seuls habitants de Seine-Saint-Denis, eux-mêmes bien souvent en grande souffrance sociale, de pallier le manque de solidarité d'autres communes d'Île-de-France qui se réfugient, en ce domaine comme dans bien d'autres, dans un comportement égoïste. C'est un signal négatif envoyé à l'encontre d'un projet pourtant en passe d'atteindre ses objectifs de lutte contre l'exclusion.

Madame la ministre, je souhaiterais savoir dans quelle mesure l'État tiendra ses engagements en la matière. Quels seront précisément les concours financiers demandés aux villes et donc aux habitants de Plaine Commune ? Des règles intangibles et pérennes de financement de la gestion courante de ces villages d'insertion seront-elles établies ? Enfin, par quels moyens l'État compte-t-il rendre effective la nécessaire solidarité territoriale et financière en ce domaine, notamment à l'échelle de l'Île-de-France ?

M. le président. La parole est à Mme Christine Boutin, ministre du logement.

Mme Christine Boutin, *ministre du logement*. Monsieur Goldberg, vous me faites part de vos préoccupations concernant le financement par l'État des villages d'insertion destinés aux populations roms en Seine-Saint-Denis. J'apprécie la façon dont vous avez posé votre question car il faut souligner le caractère exemplaire de cette initiative, en particulier du premier village mis en place. De l'avis de tous, il constitue une réussite, tant du point de vue de la dignité des personnes accueillies que de leur insertion.

Le contexte de la Seine-Saint-Denis est particulier puisque le département compte plusieurs campements édifiés spontanément par des familles roms. Cette situation pose des problèmes de sécurité et d'ordre public, mais également d'insalubrité et de santé publique, qui ont nécessité un fort investissement de l'État en collaboration avec les collectivités locales concernées. Cette collaboration vise à concrétiser plusieurs projets pour permettre à terme l'insertion durable de ces familles aussi bien sur le plan économique et social que sur le plan du logement.

Tout d'abord, il a été nécessaire de mettre en oeuvre une première étape permettant leur accueil temporaire. Un village d'insertion a déjà été réalisé à Aubervilliers et accueille les ménages depuis 2007. Le village du Fort de l'Est à Saint-Denis est en cours de livraison par ADOMA. Un troisième projet est en cours sur la commune de Saint-Ouen.

La réalisation de ces villages repose sur un montage financier original, combinant les financements de l'État et des collectivités locales tant pour l'investissement que pour le fonctionnement. L'État finance, d'une part, les maîtrises d'oeuvre urbaine et sociale, les MOUS, qui visent à apprécier la situation sociale des familles et à trouver des solutions de relogement durable. Il participe, d'autre part, à l'investissement sur fonds propres d'ADOMA, à travers sa recapitalisation, et au fonctionnement de la gestion locative par le biais de l'allocation de logement temporaire. On ne peut que se féliciter de cette solution, qui permet de mettre en oeuvre pour chaque projet un montage financier spécifique.

Je puis vous assurer, monsieur le député, qu'il n'y a pas de désengagement de la part de l'État puisque les crédits ont même été augmentés.

M. le président. La parole est à M. Daniel Goldberg.

M. Daniel Goldberg. J'entends bien votre réponse, madame la ministre, mais je voudrais savoir très concrètement si l'effort financier demandé initialement aux communes devra être accru de manière pérenne, après l'augmentation des financements à laquelle elles ont dû faire face en 2008.

Autrement dit, pour poser la question de manière plus directe,...

M. le président. Et pour conclure !

M. Daniel Goldberg. ...La Courneuve et Saint-Denis devront-elles continuer à payer les sommes supplémentaires de 40 000 euros et 87 000 euros ?

M. le président. Je rappelle que, depuis cette semaine, en application des nouvelles dispositions du règlement, la question orale et sa réponse ne doivent pas excéder six minutes.

Mme Sandrine Mazetier. Cela montre déjà les limites de la réforme !

Données clés

Auteur : [M. Daniel Goldberg](#)

Circonscription : Seine-Saint-Denis (3^e circonscription) - Socialiste, radical, citoyen et divers gauche

Type de question : Question orale

Numéro de la question : 617

Rubrique : Étrangers

Ministère interrogé : Logement

Ministère attributaire : Logement

Date(s) clé(e)s

Question publiée le : 17 mars 2009, page 2427

Réponse publiée le : 27 mars 2009, page 3031

La question a été posée au Gouvernement en séance, parue dans le journal officiel le 17 mars 2009